

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

SAS OVAL

Commune et département : VOEUIL ET GIGET (Charente, 16)

Adresse : 16 route de Bompart 16400 VOEUIL ET GIGET

Téléphone : 01.84.18.24.23

Email : [s.vauthrin@sources-alma.com](mailto:s.vauthrin@sources-alma.com)

Nom du projet : Exploitation du forage F3 JOLIVAL

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Le projet est soumis à évaluation des incidences car il est situé en zone Natura 2000 (« Vallées calcaires péri-angoumoises », référencée FR5400413).

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le forage F3 JOLIVAL est un ouvrage souterrain profond (163 mètres), qui a été réalisé en mars-avril 2024 sur le site de l'usine OVAL à Voeuil et Giget (16), et dont les caractéristiques sont présentées en partie 3 du dossier de demande de prélèvements. Il capte l'aquifère du Tithonien (Portlandien) en-dessous de la profondeur de 146 mètres.

### b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : en zone Natura 2000 (cf. Carte de localisation en Partie 4.4.3 et ci-après)

Nom de la commune : VOEUIL ET GIGET

N° Département : 16

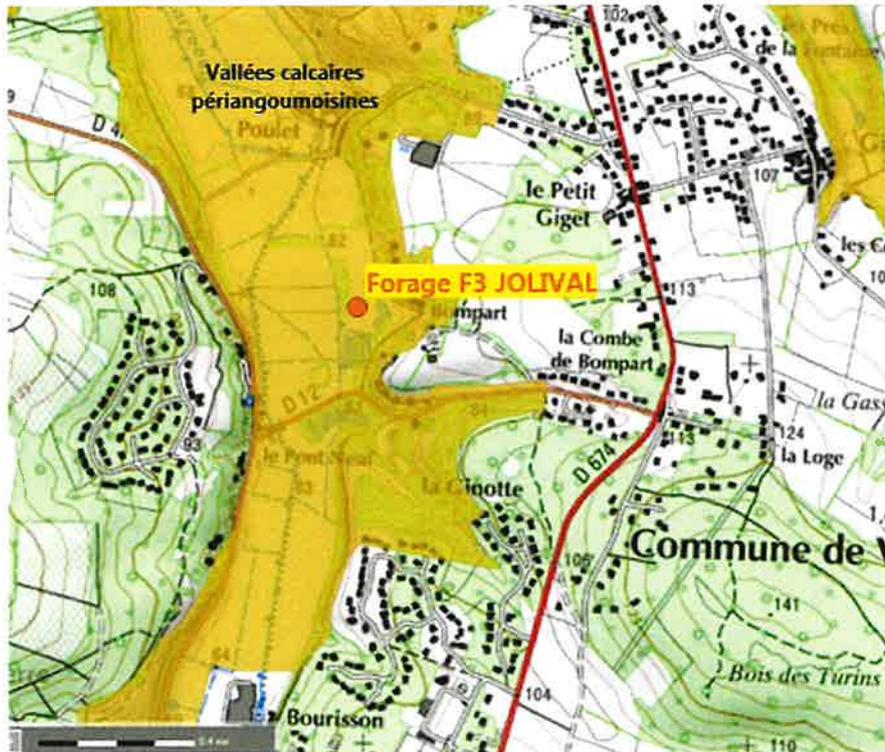
adresse : 16 route de Bompart

En site(s) Natura 2000 : oui

Hors site(s) Natura 2000 :

A quelle distance ?

A sein du site n° de site(s) : FR 54400413



*Localisation des espaces protégés présents à proximité du forage F3 JOLIVAL*

**c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : une plate-forme (10x20 m<sup>2</sup>) en calcaire compacté a été réalisée pour la création du forage. Une fois terminés, la tête de puits et ses aménagements n'auront une emprise au sol que de quelques m<sup>2</sup>. Son périmètre de protection immédiat devra être déterminé par un hydrogéologue agréé.

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha)     |

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

**Comme mentionné ci-avant, une plate-forme (10x20 m<sup>2</sup>) a été réalisée (en calcaire compacté) pour la création du forage.**

La tête de puits et ses aménagements n'auront au finale, une emprise au sol que de quelques m<sup>2</sup>, au sein de la plate-forme. Il y aura notamment une margelle bétonnée de quelques m<sup>2</sup> (minimum 3 m<sup>2</sup>) recouverte par un capot de protection. Le périmètre de protection immédiat de l'ouvrage devra être déterminé par un hydrogéologue agréé. Il nécessitera une certaine surface grillagée.

Des canalisations seront enterrées afin d'acheminer l'eau jusqu'aux environs du forage existant F2. Pour la suite de l'acheminement, les canalisations sont en place depuis le F2 et les dispositifs de traitement sont situés dans un bâtiment de l'usine.



*Plan du site avec les futurs aménagements pour la création du forage F3 (fond Géoportail)*

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation : exploitation du forage F3 qui a été créé en 2024
- Durée précise si connue : exploitation de l'ouvrage maximum 15h/jour, 220 jours/an dans un premier temps.
- Fréquence :
  - chaque année
  - chaque mois
  - autre (préciser) : exploitation de l'ouvrage 15h/jour, 220 jours/an (dans un premier temps)

#### e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

**En phase d'exploitation du forage F3** : les seuls rejets générés seront de l'eau, notamment lors des vidanges de la cuve de stockage. Les eaux seront directement acheminées dans la lagune, qui déborde via un trop plein dans un fossé, qui rejoint ensuite la Charreau (cf. Partie 4.4.1 du dossier).

#### f. **Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : en considérant la création de l'ouvrage, son équipement hydraulique, les aménagements et canalisations associées, les démarches administratives (dossiers réglementaires), les aménagements liés aux périmètres de protection, le projet est de l'ordre de 500 000€.

## **2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- Rejets dans le milieu aquatique (**rejets aux lagunes des eaux de process (vidanges du réservoir le week-end, etc.), des eaux pluviales issues du parking (car pas de toitures, l'usine est creusée dans la falaise) et des eaux usées de l'usine.**)
- Pistes de chantier
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (**très peu une fois que les installations d'exploitation seront en place : pompe immergée, peu de visites nécessaires, etc.**)
- Autres incidences : **rabattement du niveau de la nappe (cf. Partie 5.1 du dossier).**

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

#### **PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

#### **USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun (friche)
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires : RAS.

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouses sèches Prairies humides Terres arables autre : .....	X	
<b>Milieux forestiers</b>	forêt caducifoliées autre : forêt alluviale	X	
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang prairie humide autre : .....	X	
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	.....		

Extrait du dossier présenté en janvier 2018 à la DDT 16 notamment (M. HAMEL et M. BRUN) :

Liste des habitats naturels justifiant de la désignation au titre de Natura 2000

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion.fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- Formation stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (FestucoBrometalia)[\*sites d'orchidées remarquables]
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex dava/lianae*
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Forêts alluviales à *A/nus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (A/no-Padion, *Alnion incanae*, *Salie ion albae*)
- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Le site en question se compose de pelouses sèches semi-naturelles. Toutefois à proximité (150 mètres environ) la présence de grottes non exploitées par le tourisme ainsi qu'une rivière planitiaire sont notées. Celles-ci n'abritent toutefois pas les espèces végétales protégées présentées dans la notice, à savoir Ranunculion.fluitantis et Callitricho-Batrachion



*Photographies de tête de puits du forage F3 en septembre 2024 (REGL'EAU)*

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Grenouilles, serpents, salamandre,...	X	
<b>Crustacés</b>	<i>Écrevisse à pieds blancs</i>	X	
<b>Insectes</b>	<i>Papillons, libellules, chenilles</i>	X	
<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>	Chauve-souris, genette, campagnol	X	
<b>Oiseaux</b>	<i>Martin pêcheur, chouette, alouette, etc.</i>	X	
<b>Plantes</b>	Phanérogames, ptéridophytes,	X	<b>Site floristique exceptionnel</b>
Poissons		X	

Extrait du dossier présenté en janvier 2018 à la DDT 16 notamment (M. HAMEL et M. BRUN) :

Espèces sauvages susceptibles d'être présentes et inscrites au sein de la notice Natura 2000 FR5400413 VALLEES CALCAIRES PERIANGOUMOISINES

Mammifères

- Barbastelle
- Grand Murin
- Grand Rhinolophe
- Minioptère de Schreibers
- Petit Rhinolophe
- Vespertilion de Bechstein
- Vespertilion à oreilles échancrées

Poissons

- Chabot

Invertébrés

- Agrion de Mercure
- Azuré de la Sanguisorbe
- Cuivré des marais
- Lucane cerf -volant

## 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : le projet a changé ponctuellement l'aspect du paysage car il a une très faible emprise au sol (plateforme de 200 m<sup>2</sup> maximum en calcaire compacté).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : La phase chantier étant terminée ou quasiment (seuls les équipements de tête de puits et capot de protection sont à installer), l'exploitation de l'ouvrage sera très peu impactante pour l'environnement autour et le vivant associé. De plus, le forage a été réalisé le plus près possible du chemin d'accès, ce qui gênera d'autant moins les espèces présentes dans la petite forêt autour.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): Non concerné

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

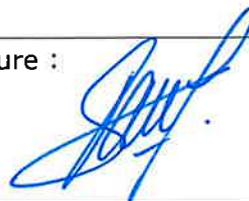
Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :  
Il semble que la poursuite de l'évaluation des incidences n'aurait pas de valeur ajoutée importante vis-à-vis de ce qui est fourni ici comme informations. En effet, la phase travaux du projet de grande ampleur est terminée, et la phase exploitation du forage F3 s'annonce très peu ou pas du tout gênante pour les espèces présentes dans la zone Natura 2000.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Voeril et figet*

Signature :

Le (date) : *23.10.2024*



## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000** )

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l'«Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»